

A l'attention de :

**Monsieur Jean-Luc RIGAUT**  
Maire d'Annecy  
Hôtel-de-ville - 7400 ANNECY

Monsieur le maire,

Nous ne pouvons que déplorer un manque patent de transparence du dossier actuel de candidature des JO d'Annecy 2018. Il suffit d'analyser le dossier de candidature pour constater qu'il ne répond quasiment en rien sur plusieurs points « sensibles », dont les tribunes sur le Pâquier (avec une scène sur le lac), l'eau pour le Semnoz, et les comptes du GIP (Groupe-ment d'Intérêt Public). Compte tenu de ce déficit d'informations pour tous ces dossiers, afin de nous-en faire une idée plus précise, nous vous demandons la communication des éléments techniques et financiers les concernant, dont vous devez être en possession.

### **Des images « non contractuelles » mais attrayantes, pour seul élément de jugement...**

Les beaux clichés enneigés illustrant le projet de théâtre des cérémonies sur le Pâquier sont très insuffisants pour répondre à l'inquiétude légitime et croissante des citoyens. Il est de votre devoir en tant que maire d'apporter aux annéciens beaucoup plus de précisions sur la construction des tribunes et de sa scène sur le lac, comme sur la durée des travaux, et de l'impact environnemental.

Tous les projets d'une telle envergure ont fait l'objet d'études de faisabilité, dans le cadre de la constitution du dossier de candidature. Aussi nous vous demandons de nous communiquer l'étude de faisabilité liée aux installations prévues sur le Pâquier. Manquent également les dimensions exactes de ces deux projets, les analyses techniques des travaux à envisager. Nombres de détails restent encore obscurs : dates précises de début et de fin de chantier, temps de la construction des tribunes et de la scène sur le lac, de démontage, et la remise en état du Pâquier, comme la résistance face à un coup de vent venant du Sud (Favergien), ...

Vous pouvez également nous fournir la première ébauche des tribunes, que vous ont fourni les sociétés que vous avez certainement déjà approchées pour consultation, et pour la constitution du dossier de candidature.

### **Quelle cohérence entre les paroles et les actes à venir avec les JO.**

Nous constatons un décalage affiché entre les discours, les annonces et les actes. L'organisation de jeux olympiques engendre irrémédiablement une surconsommation importante d'eau : les canons à neige, les patinoires, l'afflux induit de population (visiteurs, sportifs avec leur team, personnel divers...), les chantiers, le nettoyage, l'entretien d'engins, etc. Et, au sujet de l'alimentation en eau pour les canons à neige du Semnoz, là encore le dossier de candidature n'apporte aucunes informations, pas même un plan pour l'installation des conduites d'eau nécessaires pour monter l'eau. Là aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir

1/2

l'étude de faisabilité et les plans, pour comprendre et se faire une idée des techniques, installations et travaux à envisager, comme de l'impact visuel et sur le milieu naturel.

Aussi, l'incohérence est à son comble, quand nous découvrons qu'Annecy a été désignée «Ville des Alpes en 2012» par La Cipra et Pro vita Alpina, bien qu'ayant des projets liés aux JO, dont l'impact sera sans doute loin d'être nul. Extrait d'un article de l'Essor du 03.03.2011, sur le sujet : « Deux thématiques ont été proposées par la ville lorsqu'elle a fait acte de candidature auprès des promoteurs du label : 1 - La protection de l'eau et 2 - L'intégration de la dimension «développement durable» à l'organisation de grands événements internationaux, avec en toile de fond la mise en place du plan climat qui devrait être voté cette année, et mis en oeuvre en 2012. Ces deux axes de travail ont fait l'objet de propositions précises qui doivent désormais être affinées d'ici peu. Outre ces deux grandes orientations, la municipalité se fixe aussi pour objectif d'intégrer ce «label» à son fonctionnement, ainsi qu'aux événements qu'elle a l'habitude d'organiser. » [http://www.lessorsavoyard.fr/Actualite/Annecy/2011/03/06/article\\_annecy\\_choisie\\_pour\\_etre\\_ville\\_des\\_alpes.shtml](http://www.lessorsavoyard.fr/Actualite/Annecy/2011/03/06/article_annecy_choisie_pour_etre_ville_des_alpes.shtml)

Comment concilier les JO, avec des engagements forts au niveau environnemental, et de respect du paysage ?

### **Des promesses sur la transparence des finances du GIP, non tenues.**

Vous aviez déclaré lors de votre engagement, à communiquer la comptabilité du dossier de candidature, dès que le GIP serait constitué. Avec la nomination de sa direction, c'est chose faite, mais à ce jour votre communication sur le sujet ne s'est toujours pas concrétisée. Aussi, le CAO vous demande communication des comptes : passif, actif, ventilation exacte des entrées et sorties financières, et ceci depuis les 2 ans d'existence de la candidature.

Tenir votre engagement est nécessaire pour informer la population en toute transparence, en particulier, quand l'argent des contribuables est mis à contribution, que ce soit par les engagements de la ville d'Annecy, du CG74, de la région Rhône-Alpes, et de l'État.

Nous vous remercions de votre réponse, et de mettre à notre disposition les documents attendus, sans délais.

Veillez agréer Monsieur le Maire, nos salutations.



*Comité anti olympique - Annecy*